

Code éthique

Définitions

Coach personne qui donne le coaching, en particulier la personne qui exerce cette activité professionnelle

Coaché la personne qui reçoit le coaching

coacher l'utilisation stratégique et tactique de compétences et techniques en communication, afin que l'individu ou le groupe puisse atteindre seul des objectifs choisis librement

coaching le processus de coacher et d'être coaché sur base d'un accord

Les conditions fondamentales pour le coaching sont les suivantes :

1. le respect
2. l'intégrité
3. la responsabilité
4. le professionnalisme

1 . Le respect

Le respect indique la reconnaissance de valeurs en général et la dignité personnelle et humaine de l'individu en particulier.

- 1.1 Le coach approche et traite chaque être humain de façon égale. Il/elle ne discriminer pas.
- 1.2 Le coach laissera à la personne coachée suffisamment d'espace pour prendre ses propres décisions
- 1.3 le coach doit être convaincu que la personne à coacher connaît les attentes du donneur d'ordre si d'application et ce, avant d'entrer dans la relation professionnelle. Ces attentes peuvent se situer sur le plan de la relation ou de la méthode utilisée.
- 1.4 Le coach n'a pas de multiples relations avec le client et est responsable pour la mise en place de et le respect des limites entre lui /elle et la personne coachée.

2. L'intégrité

Le coach travaille en toute honnêteté, confiance, égalité et ouverture d'esprit. Il/elle crée de la clarté par rapport aux rôles qu'il/elle joue et agit en conséquence.

- 2.1 Le coach est honnête et impliqué
- 2.2 Le coach se comporte en parole et action de façon correcte et respecte les règles de bienséance
- 2.3 Le coach n'abuse pas de certaines situations
- 2.4 Le coach agit toujours dans l'intérêt de la personne coachée
- 2.5 Le coach terminera le parcours de coaching d'un commun accord avec la personne coachée s'il/elle pense en âme et conscience que le coaching est devenu superflu, que le but est atteint ou que l'intérêt de la personne coachée demande un avis différent.
- 2.6 Le coach ne donnera à aucun moment l'impression de pouvoir offrir un service dont il/elle ne disposerait pas.
- 2.7 Le coach respecte la confidentialité et gardera toujours l'intérêt de la personne coachée à l'esprit.

3. La responsabilité

Un coach accepte de par la relation de confiance des obligations qui feront appel à son sens des responsabilités.

- 3.1 Le coach fera en sorte d'être certain que la personne coachée lui aura donné un mandat
- 3.2 Le coach cherchera la relation d'égal à égal entre la personne coachée et le coach. En aucun cas, le coach peut-il/elle abuser de sa position de pouvoir.
- 3.3 Le coach ne peut en aucune façon exploiter la personne coachée
- 3.4 Le coach suit les règles de l'organisation, de l'entreprise.

4. Professionnalisme

Un coach cherche à garder et à maintenir un niveau de professionnalisme élevé dans l'exercice de sa fonction. Le coach observe dès lors les limites de ses propres compétences.

4.1 Le coach fera le nécessaire pour contrôler la qualité du travail dispensé, pour améliorer sa compétence et travaillera dans les limites de cette compétence. Le coach est obligé pour ce faire de faire appel à une supervision et/ou une intervision et de participer régulièrement à des formations continues.

4.2 Le coach ne sera, à aucun moment pendant les séances de coaching, sous l'influence d'alcool ou de drogues.

4.3 Le coaching est un métier, qui utilise des méthodologies et une certaine vision des choses. Le coach sera transparent quant aux méthodologies et visions utilisées ou apportées.

4.4 Le coach fera en sorte que la relation avec la personne coachée ne soit pas dominée par ses propres besoins (émotionnels).

Lorsque l'on travaille avec les chevaux ou autres animaux :

4.5 Le travail avec les animaux vivants n'exclut pas tous les risques. Le coach prendra donc toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la personne coachée et travaillera pour ce faire toujours avec des animaux connus par lui/elle et entraînés dans un environnement sécurisé et fermé.

4.6 Le coach cherchera toujours un équilibre entre les risques à prendre et les résultats à obtenir et adaptera donc les exercices au niveau et aux besoins de la personne coachée (en matière de connaissance des chevaux)

4.7 Le coach tiendra toujours en mémoire les besoins du cheval et fera en sorte que la personne coachée les respecte.

4.8 Le coach interagira de façon appropriée par rapport au cheval et donnera le bon exemple quant à la marche à suivre. Un comportement agressif par rapport au cheval sera banni à tout moment.

4.9 Le coach sera en possession d'un diplôme reconnu par rapport à ses connaissances des chevaux. Le coach sera également tenu de suivre des formations continues ainsi qu'une supervision quant à son interaction avec les chevaux.